A la reprise, Me Demange entre dans un nouvel ordre de démonstration

« J'ai prouvé, dit-il, qu'Arton n'était ni un menteur ni un calomniateur. Je vais prouver maintenant qu'il n'est point un corrupteur.

« Ou il n'y a point de corrompu, il n'y a pas de corrupteur ; or, il n'y a pas de corrompu dans l'affaire qui nous occupe »

Le défenseur s'étonne que la cour de cassation ait pu faire d'un député un fonctionnaire. Mais il passe quelque douteuse que soit à ses yeux cette doctrine. Comme on voit, Me Demange développe la thèse même d'Arton.

Il fait l'historique des rapports d'Arton avec Reinach, Barbe et la masse des parlementaires.

« Arton dit Me Demange, s'est adressé à des députés favorables à l'entreprise et qui ne pouvaient point ne pas voter le projet du Panama. M. Clovis Hugues l'a dit ; « Tout député du Midi qui n'aurait point voté le projet eût été jeté à la mer. » Ainsi en est il pour M. Saint Martin, pour M. Naquet et pour les autres. Toute attaque de corruption tombe devant ce fait patent.

« Ces messieurs, qu'ils eussent connu ou non Arton, auraient voté comme ils l'ont fait. Telle est la vérité inéluctable.

« Arton n'a point tenté de corrompre les hommes politiques, mais il s'est efforcé de bien les disposer, rien de plus. (Rires).

« Arton n'a rien fait de plus que ce qu'on a fait pour d'autres entreprises, le Crédit foncier, par exemple.

« Comment peut-on soutenir qu'Arton ait touché la conscience d'hommes qui ne pouvaient voter autrement qu'ils l'ont fait. C'est puéril... »

Le défenseur d'Arton termine sa plaidoierie en disant qu'il n'y a ni corrompus ni corrupteurs et que l'honneur de la France est intact. J'attends, dit-il, le verdict avec confiance.

⁂

Plaidoierie de Me Decori

Me Decori, défenseur de M. Saint Martin commence ainsi sa plaidoierie :

« Je voudrais me recueillir après ces fatigants débats et ces dix longues audiences. Je voudrais surtout saisir l'accusation qui m'échappe. En la pourchassant, je n'ai trouvé que brouillard et néant.

« Il n'a rien moins fallu que le grand talent de M. l'avocat général pour donner un semblant de sérieux à l'accusation. En dépit de lui, tous les fils craquent et ne se resoudront plus ».

En termes d'une mordante ironie, le défenseur déclare rendre hommage à la science, à la dignité et à la modération du juge d'instruction.

« L'accusation, s'écrie Me Decori, jonche le sol. Voyons ce qu'il en reste. Ce n'est pas l'avocat qui parle, mais le citoyen, et le citoyen s'écrie : « C'est ça le Panama ! C'est pour ce Panama que depuis dix ans, nous piétinons dans la boue et que nous sommes la risée de l'Europe ! C'est pour ça que nous vivons depuis dix ans dans la terreur de la désolation ! C'est trop, mais, heureusement, c'est tout ! »

« Quant aux hommes qui sont ici Me Demange vous l'a dit tout à l'heure, il ne s'agit pas de corruption. Aucun pacte, aucun contrat, aucune convention n'avaient été échangés entre Arton et ces hommes avant la remise de l'argent qu'il prétend leur avoir donné. »

Puis il montre Arton plusieurs fois condamné par toutes les justices, aussi bien pour banqueroute que pour abus de confiance, et en dernier lieu pour détournements. Voilà notre accusateur dit il !

Me Decori discute longuement les faits et conclut [illegible] si il est convaincu de la sincérité, il nie que Saint Martin ait reçu 50.000 francs qu'on l'accuse d'avoir [illegible] qui gravi[illegible] il pensait et [illegible] il était inutile d'a che[illegible]

Son intérêt politique pesait également sur lui pour voter le Panama car ses électeurs aux mêmes lui demandaient de voter favorablement.

Me Decori conclut en adjurant le jury de rendre un verdict négatif en faveur de son client.

L'audience est levée à 5 h. 30 et renvoyée à demain.

⁂

Le cas de M. Naquet

Paris, 28 décembre.

M. Henri Coulon est revenu, hier, de Londres, où il était allé conférer avec son client, M. Alfred Naquet au sujet du sursis que ce dernier a vainement réclamé jusqu'ici de M. le président Tardif.

Dans cette conférence, il a été décidé que, jeudi prochain, aussitôt après le prononcé du verdict des jurés dans l'affaire Arton, M. le docteur Paul Naquet, fils de M. Alfred Naquet, se présenterait devant la cour d'assises de la Seine, assisté de Me Henri Coulon, et solliciterait en personne le sursis refusé à son père.

Pour obtenir la parole, M. le docteur Paul Naquet invoquera le paragraphe 2 de l'article 46 du code d'instruction criminelle, paragraphe généralement peu connu, et conçu en ces termes :

« Si l'accusé contumax est absent du territoire européen de la France ou s'il est dans l'impossibilité absolue de se rendre, ses parents et ses amis pourront présenter son excuse et en plaider la légimité »

Lorsque sous les auspices de cet article, M. Paul Naquet aura obtenu de M. le président Tardif l'autorisation de soutenir la demande de sursis invoquée par son père il donnera lecture des certificats médicaux établissant l'état précaire de sa santé de celui ci et l'impossibilité où il est de se présenter ed cette saison.

L'Affaire Dreyfus

Paris, 28 décembre.

Le commandant Ravary est arrivé hier matin à neuf heures à son cabinet. Il a reçu de nombreux témoins.

Le commandant Esterhazy a eu une longue conférence avec son défenseur, Me Tézenas.

Le commandant instructeur n'a reçu personne l'après-midi.

L'instruction touche d'ailleurs à sa fin, quelques dépositions, parmi lesquelles celle de Mme de Jouffroy d'Abbans, restant seules à recueillir.

La décision du commandant Ravary sera prise, dit-on, vers le 5 janvier.

D'après le *Petit Journal*, la religion de l'officier rapporteur est faite depuis déjà plusieurs jours, et nous pouvons certifier qu'à moins d'incident nouveau qui viendrait à la dernière heure modifier les conclusions de l'officier, celui-ci conclut en faveur du non-lieu.

— De l'*Intransigeant*, d'après un personnage très bien placé :

Le bruit court à Cayenne du retour en France de Dreyfus pour la revision de son procès.

Un voilier aux allures suspectes a croisé pendant toute une journée devant les îles du Salut

Le commandant du pénitentier craignant une surprise ayant pour but l'enlèvement du traître, a demandé par télégraphe l'envoi d'un vapeur. Dès l'arrivée du steamer, le voilier a disparu.

— Nous avons annoncé, hier, que Me Mathieu Dreyfus aurait déposé une plainte en diffamation contre le *Soir*.

Le *Soir* fait suivre cette information de ces mots :

« Nous n'avons jusqu'ici reçu aucune nouvelle directe des intentions prêtées à M. Mathieu Dreyfus par l'*Agence nationale*; ajoutons qu'une telle éventualité ne nous effraie pas, au contraire, et que nous attendons les événements avec une tranquillité parfaite ».

— M. Esterhazy a déclaré à un rédacteur du *Jour* « qu'il oppose le démenti le plus formel aux racontars absurdes » de Mme de Jouffroy d'Abbans, qui est arrivée dans la soirée à Paris. La confrontation aura probablement lieu demain.

— Quelqu'étant sans nouvelles de la plainte de M. Mathieu Dreyfus, le *Soir* a constitué son avocat, Me Henri Robert.

— M. Ravary, dit le *Courrier du Soir*, sur le désir du gouvernement, aurait annoncé qu'il déposerait ses conclusions à la fin de la semaine ou au commencement de la semaine prochaine ; il attendrait le rapport de l'agent envoyé à Bruxelles chargé de faire une enquête importante.

C'est à Bruxelles que résidait le personnage étranger avec lequel on aurait négocié la trahison.

Le ministère fera toutes les explications nécessaires pour que la lumière complète soit faite sur l'affaire Dreyfus.

L'EUROPE ET LA CHINE

Francfort, 28 décembre.

La *Gazette de Francfort* publie le compte rendu d'une conversation qu'a eue son correspondant de Paris avec M. Kurino, ministre du Japon à Paris.

M. Kurino a dit : « L'idée maîtresse de la politique japonaise est de marcher toujours en Extrême Orient avec les puissances européennes et de contribuer ainsi à la tâche de la civilisation. Le gouvernement japonais ne fera rien pour troubler la paix dans ces régions, mais le maintien futur de l'état de paix ne peut être garanti que si les puissances européennes, elles aussi marchent toujours d'accord en Extrême Orient avec le Japon et tiennent compte de ses droits.

« De toutes les flottes actuellement dans les eaux de Chine, celle du Japon est la plus forte. Depuis la dernière guerre, la marine japonaise a triplé ses forces : il n'y a pas longtemps encore, elle s'est augmentée de deux vaisseaux de 14.000 tonnes. »

M. Kurino ne croit pas que, jusqu'ici, le Japon ait protesté contre l'action de l'Allemagne en Chine. Il faudra dans cette action, l'Allemagne compte suffisamment des intérêts japonais.

Le correspondant ayant demandé au ministre si le Japon se croyait lésé dans ses intérêts par l'occupation allemande de Kiao Tchéou, le ministre a répondu après la conclusion de la guerre chinoise, l'Allemagne, la France et la Russie avaient obligé son pays à rétrocéder la péninsule de Liao Toung et que cette constitution avait soulevé les colères du peuple japonais. Si les puissances avaient posé comme règle que le Japon ne devait pas s'installer sur le continent asiatique prétendant maintenant s'y installer elles-mêmes, la surexcitation des esprits ne peut qu'en être accrue. »

M. Kurino croit, d'après des renseignements particuliers, que la Russie n'a pas envoyé une flotte à Port Arthur avant préalablement sondé le gouvernement japonais.

Pékin, 28 décembre.

L'emprunt russe sera de 100 millions de taëls garanti par l'impôt foncier dont l'administration restera à la Chine.

En échange, la Chine donnera à la Russie le monopole des chemins de fer, mines dans le Nord de la Chine et qu'un port ouvert comme terminus du chemin de fer.

Londres, 28 décembre.

Dans les cercles bien informés on sait que l'Angleterre ait adressé un ultimatum au roi de Corée, et on demande seulement que les Anglais aient droit à Chemulpo.

On ne croit pas que les événements de l'extrême Orient donnent lieu à un conflit armé.

St Pétersbourg, 28 décembre.

L'établissement des Russes à Port Arthur signifie très clairement que la Russie ne permettra jamais à l'Allemagne, en cas de conflit avec la Chine de mettre sa capitale, c'est à dire de lui porter un coup décisif.

La Catastrophe

DE PÉAGE-DE-ROUSSILLON

Paris, 28 décembre.

La catastrophe de Péage de Roussillon met surtout en lumière la nécessité d'activer la transformation du matériel. Une remarque intéressante a été faite à ce sujet par les ingénieurs chargés de l'enquête. En queue du train 10 se trouvaient pêle-mêle un fourgon, puis deux voitures bien modèle, l'une du Nord, l'autre du P.-L.-M., enfin, une voiture P.-L.-M. du type nouveau, à couloirs, montée sur boggies.

Le choc détruisit les deux voitures ancien modèle, et épargna le fourgon et la grande voiture P.-L.-M. Le nouveau matériel prépare en ce moment offrira donc aux voyageurs d'incontestables garanties de solidité et de sécurité.

— On mande de Vienne (Isère) à l'*Eco de Paris* :

Il ressort de l'enquête que M. Achille Pellegrin, conducteur du train 10, se portait rapidement en arrière à 250 mètres évitant avec des pétards et sa lanterne.

Il posa deux pétards sur la voie et, étant toujours de l'avant, il fit les signaux à la lanterne avec sa lanterne. Il est probable que le mécanicien n'aperçut pas tous ces signaux en raison du brouillard.

Les pétards éclatèrent. On en possède la preuve. Le mécanicien du train 20 coupa sa vapeur, mais malheureusement il était trop tard.

On sait le reste. Il faut encore s'estimer heureux que le mécanicien ait arrêté le train ; sans cela, une catastrophe encore plus grande aurait eu lieu si les freins du train 20 ne fonctionnaient.

Lyon, 28 décembre.

Voici le bulletin de santé des victimes de Péage-de-Roussillon :

Etat stationnaire, mais toujours grave, pour M. Falconnet. Etat meilleur pour tous les autres blessés.

LE SUCCESSEUR DE M. MAGNIN

Paris, 28 décembre.

Le successeur de M. Magnin à la Banque de France serait, cette fois, désigné. Le choix définitif du gouvernement s'est porté sur M. Pallain, directeur des douanes au ministère des finances. Il est à peu près certain que la nomination du nouveau gouverneur paraîtra au *Journal officiel* avant la fin de l'année.

PARTI OUVRIER. — SECTION LILLOISE

Commission administrative

Réunion des délégués, demain 30 décembre, à huit heures 1/2 du soir, à la Maison du Peuple.

Bureau de renseignements

Le bureau de renseignements se tiendra à la Maison du Peuple, ce soir, mercredi, de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

L'ACTION SOCIALISTE

DANS LA RÉGION

A Lillers

Malgré qu'aucune publicité n'avait été faite, la réunion qui a eu lieu dimanche, salle Frelier, avait réuni près de cent citoyens. Le bureau est formé sous la présidence du citoyen Amiot : assesseurs Thoilliez et Loir.

Le colonel SEVER prend la parole. Il fait un rapide exposé de la situation du peuple avant 1789, énumère les abus qui existaient et que la Révolution aurait dû faire totalement disparaître. Il reste cependant encore des vestiges de ces temps malheureux et le servage n'a point entièrement disparu.

Sever préconise le régime collectiviste qui mettra fin à cette honteuse exploitation de l'homme par l'homme.

Parlant de la nouvelle loi sur la réglementation du travail, il énumère les bienfaits qu'en résulteront pour les travailleurs et termine en disant que les députés socialistes, en attendant l'heure du triomphe final, ne cesseront de lutter pour les lois de protection et d'amélioration du prolétariat.

Le député de la 3e circonscription de Lille est vigoureusement applaudi et acclamé.

Le citoyen AMIOT dans une allocution vibrante, fait appel à l'union de tous les travailleurs et à leur groupement sous la bannière du Parti Ouvrier.

Cette réunion portera ses fruits car déjà de nombreuses adhésions prouvent que l'appel des vaillants lutteurs a été entendu.

A Anstaing

Dimanche 9 janvier, à 4 heures du soir, salle du citoyen Alfred Leprêtre, route de Tournai, grande conférence publique et contradictoire, avec le concours assuré des citoyens Marcellin KREBS, Maire d'Hellemmes ; CHARLON et Michel SERVAIS, délégués du Comité fédéral.

LES ASILES DE NUIT

Vagabonds et Chemineaux

L'Asile de Nuit est un refuge pour les malheureux « sans feu ni lieu ». Sa création fait partie du programme de tous ceux qui s'intéressent au sort de l'humanité misérable. Mais ici, comme partout, la médaille a un envers.

A côté des services qu'il peut rendre et qu'il rend tous les jours aux honnêtes gens sans travail et sans foyer et aux « meurt de faim », il peut devenir un danger, en favorisant les vagabonds et les chemineaux professionnels.

Les « chemineaux » vont de ville en ville, roulant paisiblement leur « bosse », et colportant avec paresse une couche de crasse et une multitude de parasites. C'est ainsi qu'ils transportèrent naguère, après eux, d'Amiens à Lille le typhus de l'épidémie de 1892-1893. Plus de 400.000 de ces nomades rayonnent en tous sens, et particulièrement autour du département de la Seine. Le *Nord* en voit passer plus de 27 mille par an. La *Somme* en compte 28 mille, dont plus de 13 mille ouvriers valides, sans travail, plus de 14 mille vagabonds valides. Pour diminuer la proportion à accepter dans la population totale des nomades, il faudrait convenir que cette quantité d'ouvriers infirmes ou sans travail commande, sous une forme impérieuse, un devoir d'assistance sociale.

⁂

Les Asiles de Nuit, en même temps qu'ils sont une mesure humanitaire, sont une mesure hygiénique et de sécurité. Mais la difficulté est grande. L'abri paraît désirable pour protéger le nomade et l'habitant vis-à-vis-même, mais, d'autre part, il est redoutable en rendant la vie plus facile au nomade, et par suite en l'attirant. Le Conseil général de la Creuse n'hésite pas à dire :

« L'établissement d'abris constituerait plutôt un encouragement au vagabondage qu'un moyen de le faire disparaître. Cette institution aurait les mêmes résultats que les secours de route actuellement distribués ; lesquels très utiles parfois à d'honnêtes et intéressants ouvriers, allant chercher du travail ou rentrant dans leurs foyers, ne contribuent le plus souvent qu'à procurer aux vagabonds le moyen de continuer leur existence errante ».

Aussi conviendrait-il, non de créer des asiles de nuit et de distribuer des secours en nature ou en argent, mais d'installer des établissements d'assistance, où seraient reçus les mendiants et les vagabonds infirmes et invalides.

Mais ce n'est pas tout. A ces établissements, il faudrait adjoindre des colonies industrielles ou agricoles, selon le cas, où les ouvriers sans travail recevraient momentanément hospitalité, et où ils seraient tenus de travailler, selon leurs forces, en échange des services qui leur seraient accordées.

D'autre part, il faudrait diviser les nomades en trois catégories, les indigents invalides et infirmes, les mendiants et vagabonds accidentels, et les mendiants et vagabonds professionnels de façon à leur appliquer un traitement différent.

Pour les vagabonds professionnels, il y a lieu d'établir l'internement dans les dépôts de mendicité en appliquant le régime cellulaire, seul capable de décourager cette catégorie de nomades et, de plus, moyen d'information permettant à la justice de poursuivre les délinquants.

En un mot, en ce qui concerne les nomades, il est nécessaire qu'il intervienne à bref délai à la fois un système d'assistance et de répression.

⁂

Le vrai remède, pour soulager la misère de ceux qui n'ont pas de foyer, n'est donc pas l'asile de nuit, tel qu'il est installé et fonctionne aujourd'hui. Bien mieux, celui ci, au lieu d'être profitable à la société peut être nuisible pour elle, en favorisant la paresse et le « métier » des professionnels du vagabondage et des grands chemins.

Avant de créer des asiles de nuit, avant d'en étendre la sphère d'action, les municipalités devront réfléchir aux inconvénients qu'ils peuvent avoir.

A tous les nomades, à tous les habitués des asiles de nuit, le même traitement n'est pas applicable. Il est besoin d'établir des catégories parmi ces habitués ; il faut séparer les invalides de ceux qui peuvent travailler et ces deux catégories des mendiants et vagabonds de profession.

A ces derniers conviennent les dépôts de mendicité ; parmi les premiers, les invalides et infirmes devront être secourus, tandis que des ateliers annexés à l'asile de nuit permettront aux valides de travailler pour rendre à l'asile ce qu'ils auront reçu de lui et se préparer à le quitter définitivement pour un emploi.

C'est ainsi qu'il faut comprendre l'assistance.

A l'invalide, la Société doit tout, sans retour de la part de l'assisté ; à celui qui est fort et valide elle ne lui doit que l'assistance par le travail, la seule qui soit moralisante et que tout honnête homme puisse accepter sans honte.

MÉPHISTO.

REPONSE AUX FANTAISIES DE L' "ECHO"

L'*Echo* a ses fantaisies : il a en cela les goûts des belles horizontales.

Le plumitif qui les lui sert est fantaisiste comme son nom de guerre : il s'appelle Flaminio.

Flaminio ! Qui ça ?.. A présent, quand on dit à quelqu'un que c'est un pignouf, on sait ce que cela veut dire, mais Flaminio ?

On a connu, dans le temps, Pellico et ses prisons, le Roi de la Montagne, l'Homme à l'oreille cassée, mais Flaminio !...

Découvre-toi ceau masque ! — H. G.

Le Crime de la rue Colbert

A LILLE

L'émotion causée par la nouvelle de la mise en liberté de Sablon est loin d'être calmée en ville. Hier, dans tous les endroits publics, on n'entendait que parler de cette affaire et l'opinion était des plus favorable au jeune libéré.

L'estaminet Métro, rue d'Arcole, où demeure Sablon, n'a cessé d'être bondé de curieux qui tenaient à voir l'accusé de M. Plaisant. On peut même dire que tous les habitants du quartier sont venus lui serrer la main.

Dans l'après-midi, Sablon est sorti en ville. Il a été partout l'objet d'une marque de sympathie générale.

⁂

Plusieurs de nos lecteurs nous ont écrit pour nous demander d'ouvrir une souscription en faveur de Sablon, afin de lui permettre de faire le commerce de la mine de plomb.

Nous ne croyons pas devoir ouvrir une souscription dans les colonnes de notre journal, mais nous prions nos correspondants, désireux de venir en aide à Sablon ou de le faciliter dans son entreprise, de s'adresser directement à lui même. Son adresse est : rue d'Arcole, 55, estaminet Métro.

A ce sujet, disons que des collectes ont déjà été faites à son profit dans plusieurs estaminets et ateliers. On nous prie même d'annoncer qu'une collecte, faite entre un groupe d'ouvriers de la maison Sonder, a produit la somme de 6 fr. 20, qui a été remise au destinataire.

DERNIÈRE HEURE

LA SANTÉ DE M. CARVALHO

Paris, 28 décembre.

L'état de santé de M. Léon Carvalho, directeur de l'Opéra Comique, frappé avant hier d'une attaque d'apoplexie, ne laisse plus d'espoir.

Depuis midi, le malade est entré en agonie.

M. Carvalho est le mari de Mme Miolan-Carvalho la célèbre cantatrice. Il était déjà directeur de l'Opéra Comique lors du fameux incendie qui fit tant de victimes en 1887.

LE TUEUR DE BERGERS

Belley, 28 décembre.

On assure que Vacher sera transféré à Lyon la semaine prochaine.

La conviction du juge Fourquet est que Vacher fera des révélations intéressantes et circonstanciées sur les crimes commis, au fur et à mesure de la marche de l'instruction. C'est une tactique de la part de Vacher pour gagner du temps et retarder l'instant fatal.

LILLE

Le curé d'Esquermes

M. le curé Selosse qui officie à Saint-Martin d'Esquermes, a la plume encore plus leste que le goupillon.

Nous avons conté ses démêlés avec la veuve Bossut, à propos de l'enterrement du fils de cette dernière.

M. le curé a démenti Mme Bossut dans nos colonnes et Mme Bossut a démenti, à son tour, M. le curé.

Mais nous ayant trouvé accueillant, une première fois, M. le curé s'est imaginé qu'il pouvait tarter à son aise dans nos colonnes. C'est pourquoi hier, il nous a adressé quatre pages de copie ! Rien que ça !

En substance, M. le curé dément encore Mme Bossut.

Nous lui donnons acte de son entêtement et le prions, avec l'urbanité qui nous caractérise, de bien vouloir après cela, s'en aller baigner dans le Jourdain.

Un enfant martyr

On a apporté hier, à la Faculté de médecine, aux fins d'autopsie, le petit cadavre d'un enfant de 3 mois décédé la veille de Noël, à La Madeleine, et dont la mort serait imputable à la négligence de la mère.

Les parents, les époux Lesage, ayant sept enfants, habitent cité Delcourt, au Pont de Marcq. Le mari, tisserand, travaille toute la journée et n'a pas le temps de s'occuper de son intérieur. La mère, née Louise De Volders est une ivrogne[illegible]se. Elle laissait quelque fois son dernier né toute une journée et plus sans l'allaiter.

C'est à la suite d'une lettre anonyme, adressée à M. Hutin, commissaire de police à La Madeleine, que l'enquête a été ouverte.

Les voisins croient que le pauvre enfant est réellement mort d'inanition. On aurait dit, nous a-t-on déclaré, un squelette sur lequel était restée la peau. Il faisait horreur à voir.

La femme Lesage a été arrêtée et conduite devant le procureur de la République.

Nous ferons connaître le résultat de l'autopsie, qui sera pratiquée aujourd'hui par le docteur Castiaux.

Dépôt de Matrices de Patentes

Le Maire de Lille donne avis que les matrices des patentes supplémentaires du 4e trimestre 1897 resteront déposées à la Mairie, Bureau des Contributions, du 29 décembre au 7 janvier de ce mois inclusivement.

Les intéressés peuvent, dès maintenant, en prendre communication et faire, s'il y a lieu, leurs observations.

Cantines populaires

La commission des cuisines populaires se réunira à la mairie le jeudi 30 courant, à 6 heures du soir.

Bains Lillois

La piscine de natation sera affectée aux hommes le vendredi 31 décembre. Fermeture du 1er au 5 janvier, réouverture des bains de luxe et baignoires populaires le 6 janvier, et de la piscine de natation le samedi 8 janvier, à 2 heures.

Pauvre femme

Une pauvre femme Augustine Mango, âgée de 55 ans, demeurant rue Paul Bert, 20, a été trouvée inanimée rue Bernos, lundi soir, vers 11 heures.

M. le docteur Wartel, appelé pour lui donner des soins, a constaté qu'elle était atteinte d'apoplexie cérébrale et l'a fait transporter à l'hôpital Saint-Sauveur, où son mari est en traitement.

Augustine Mango est morte hier matin, à cinq heures.

15

LA FILLE DU SUPPLICIÉ

ROMAN TRAGIQUE

1870-1871

PAR

Albert GOULLÉ

PREMIÈRE PARTIE

LA BELLE JOSÉPHA

« Non, je ne suis pas heureuse, répondit Joséphe, puisque je hais ce que je me suis promis de venger... Mais sais-je, mon cher Béru, si j'étais faite pour être une chaste épouse, une économe ménagère, une sage mère de famille ?

— Vous croyez me consoler en vous [illegible]

— [illegible] vous dites ! Je ne me [illegible] Je suis franche. Mon existence [illegible] est pleine d'illusions et de répulsions ; mais parfois aussi je suis convaincu. Pourquoi, je ne sais, [illegible] en dégoût.

« Mes victimes et mes dupes m'échapperaient, si je n'avais pas en moi un peu de l'ardeur de tempérament du Corse, qui fut mon père.

— Assez ! assez ! cria Béru, quittant le banc. Vous êtes une intrépide ! Vous me torturez exprès.

— Voilà, répliqua-t-elle avec un éclat de rire nerveux, le joli jaloux que se serait donné pour compagnon la ribaude que je suis !

— Vous mentez ! vous mentez ! hurla-t-il.

Elle quitta le banc à son tour ; elle le rejoignit ; malgré lui, elle reprit sa main.

— Mon bon Louis, ne pourrai-je donc jamais arracher de votre cœur le lambeau de vieil amour qui y est resté. Je vous jure que je suis indigne de vous.

— La preuve que vous ne l'êtes pas, c'est que vous vous gardez bien de vous offrir à moi.

— Cela, jamais ! Sacrifier à une satisfaction sensuelle, qui aujourd'hui ne serait même plus qu'une satisfaction de curiosité, le pur souvenir, la candide flamme que nous avons là ? Jamais ! jamais !

Elle était magnifique de fière énergie.

L'artiste qui subsistait dans le paysan Béru fut stupéfié d'admiration ; des larmes coulèrent de ses yeux tout à l'heure étincelants.

— Au même, dit-il ému, voilà une Joséphe Gérard que seul je connais.

[illegible] les explications [illegible]

— Avec tout ça, reprit-elle familière et souriante, vous m'avez empêchée d'achever ce que j'avais commencé à vous dire.

— Et nous n'étions encore pas d'accord.

— Comme toujours. Mais je vous le dirai tout de même.

« Donc je me suis réveillée pleine de mansuétude, décidée à abandonner l'œuvre de vengeance que je poursuis.

« Vous-même, ne disiez-vous pas que les désastres de la guerre suffisent à nous attrister ? Dans l'adversité de la Patrie nos griefs particuliers doivent disparaître.

« On sera plus forts pour la résistance à l'invasion si l'on ne pense à rien autre chose, si les Français sont tous unis. Mon ennemi n'est plus mon ennemi si, dans la ville assiégée, il combat pour la commune délivrance.

— Beaux sentiments, dit Béru, j'y participe déjà en m'abstenant de les froisser. Hélas ! les événements ne se chargeront que trop de le faire.

— Vous êtes encourageant !

— Les revers nationaux, ma chère Joséphe, deviendraient un bienfait s'ils avaient ce résultat de supprimer les causes des divisions sociales, de transformer en solidarité fraternelle les égoïsmes rivaux ; en désintéressement la cupidité du riche, en abnégation l'envie du dépossédé.

— Voulez-vous, Louis, me faire un plaisir ?

— Quelle question ! Ne savez-vous pas que je vous suis tout dévoué ?

— Eh bien, [illegible] laissez-moi [illegible]

— Parbleu ! si c'est comme ça que vous donnez l'exemple de la patience, de la mansuétude...

— Les désillusionnés sont, à certaines heures, de détestables gens. Allez-vous en !...

— Je vous laisse... Aussi bien, m'étais-je promis d'employer cette journée à aller prévenir quelques amis de notre installation ici. Vous n'objectez pas, j'imagine, à ce que nous tenions nos réunions chez vous ?

— Cela va sans dire... Mais, allez-vous-en donc !

Il partit.

Comme il tournait l'angle de la rue Vandrezanne et de l'avenue d'Italie, il remarqua un individu qui se tenait là comme en observation. Dans la boutique du marchand de vin, il y avait beaucoup de monde.

Cela lui parut étrange. Il eut la tentation de rentrer à la villa.

Mais la crainte de fâcher Joséphe, qui avait si grande hâte d'être débarrassée de lui, lui fit poursuivre son chemin.

Du reste, aussitôt qu'il avait eu franchi le seuil, son impatiente amie s'était empressée de pousser les verrous, par un de ces mouvements de gaminerie qui signifient :

— Ouf ! Le voilà dehors ! enfermons-nous bien pour qu'il ne rentre pas !

Puis, contente de pouvoir se livrer à ses pensées, sans souci des objections discordantes, elle se promena lentement, à petits pas.

Des pensées [illegible] tendres, toute animosité éteinte dans son cœur, cela lui était rare et délicieux : c'est bien meilleur d'aimer que de haïr.

Elle se laissait glisser sur la pente des vagues projets. Quand la guerre serait finie, elle s'arrangerait une vie de rentière, dans ce coin de faubourg.

Ou plutôt, non. Elle vendrait la villa Rouge, cadeau d'un ennemi plus méprisé encore que haï, odieux à tel point que, quand elle s'était vendue à lui, elle s'était sentie descendre un échelon de plus dans l'ignominie de la prostitution...

Mais qu'est-ce que cette rumeur venant de la rue ?

On sonne, on frappe à la porte.

Que crie-t-on ?

— A bas l'espionne !

— A bas la Prussienne !

Décidément ce peuple est idiot. La manie de voir partout des traîtres tourne à l'épidémie...

Mais on frappe plus fort... C'est donc à elle qu'on en a ?

Elle s'avance vivement...

Mais elle a trop tardé. La porte charretière craque, s'ouvre violemment par une poussée du dehors. Une foule dans laquelle il y a des hommes armés de fusils envahit le jardin.

— La voilà ! la voilà ! la Prussienne !

— Je ne suis pas une étrangère ; je suis une Française, née à Paris.

Ses protestations se perdent dans les vociférations.

— A mort l'espionne !

— Elle cache des armes dans sa maison.

— Il faut fouiller partout.

Mais à cette dernière proposition, une contre rumeur s'élève.

— Ah ! mais non !

— Qu'on aille chercher le commissaire de police alors.

— Il faut un ordre de perquisition.

— Qu'on ne touche à rien.

Le marchand de vin Dubos, l'épicier Guerbois, qui étaient des plus acharnés contre l'espionne, sont à présent très ardents contre les vauriens qui parlent d'attenter à la propriété.

Enfin un silence relatif s'établit. Un capitaine de gardes nationaux s'institue magistrat ; il entend des dépositions.

Toutes sont hostiles à cette femme arrivée seulement d'hier, et avec des gens qui sont repartis ce matin : des Prussiens, évidemment.

— Qu'avez-vous à répondre ?

Elle a situation d'accusée. Tout ce qu'elle répond est contesté, déclaré faux, invraisemblable, contradictoire.

— Qu'on l'emmène à la préfecture !

— Oui, oui ! à la préfecture de police !

— On verra bien qu'elle ment.

— On fera une enquête.

Quelqu'un objecte que cette affaire relève du pouvoir militaire, puisqu'il s'agit d'armes cachées. C'est au quartier général du secteur qu'il faut conduire l'accusée et demander un ordre de perquisition.

On se range à cet avis.

(*A suivre*)